



Années [1950-1953]

<p>04.02.1951 10h30</p>	<p>Président : Albert Le Bail ; secrétaire : C. Le Guellec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régularisation de l'excédent de dépenses (assurance des sapeurs pompiers ; contingent de santé des écoles publiques ; inspection médicale des écoles). • Indemnité de fonction du maire et des adjoints : 117 000f pour le maire. 36 000F pour le 1^{er} adjoint. 35 000F pour le 2^{ème} et le 3^{ème} adjoint. • Assurance des propriétés de la commune. Révision. • Subvention aux œuvres d'utilité publique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Caisse des écoles publiques : 250 000F. ➤ Syndicat d'élevage de Plogastel : 12 000F. ➤ Comité des fêtes : 60 000F. ➤ La Ploz : 35 000F. ➤ Centre anticancéreux de Rennes : 5000F. ➤ Enfance délaissée et délinquante : 2000F. ➤ Amicale laïque : 5000F. ➤ Cinéma éducateur : 5000F. ➤ Arbre de Noël des écoles publiques : 25 000F. • Participation aux frais d'entretien des monuments historiques : 5000F. • Tarifs du Corbillard : il est demandé un tarif unique (au lieu des 3 classes) . Le conseil décide 200F et le double pour les personnes extérieures à la commune. 50F seront versés au fosssoyeur à chaque sortie pour l'entretien. • Rappels de traitement pour 1949. • 49.50F au conducteur de chantiers M Perrot d'Audierne. • Indemnité de 3000F pour participation au budget pour le receveur municipal. • Allocations allouées en 1950 : <ul style="list-style-type: none"> ○ S.H.S.B : 5 000F ○ Ecole de pêche d'Audierne : 2 000F. ○ La Ploz : 10 000F. ○ Centre anticancéreux de Rennes : 5000F. ○ Enfance délaissée et délinquante : 2000F. ○ Amicale laïque : 5000F. ○ Cinéma éducateur : 5000F. • Salaire de la surveillante de la classe enfantine : 45 enfants de 3 à 5ans. Nécessité de seconder l'institutrice à temps plein. 8 000F/mois. • Surveillance de la construction du chemin rural n° 9 à Lestréouzien. Elle est confiée à un technicien du génie rural, Mr Priol, expert géomètre à audierne (3%). Vote d'un emprunt de 700 000F pour ce chemin.
<p>26.03.1951 ordinaire</p>	<p>Président : Albert Le Bail ; secrétaire : Le Douce Joseph</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat intercommunal de la voirie de Pt Croix : part communale de 825 216F, emprunt à 6% pour 20ans. Vote de ressources.
<p>22.06.1951 11h ordinaire</p>	<p>Président : Albert Le Bail ; secrétaire : Le Douce Joseph</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt relais à court terme pour le chemin de Lestréouzien à 4.5%. • Chemin de Kermao, inscription au programme de subventions. • Electrification de Brumphuez : 8 articles.
<p>19.08.1951 10h ordinaire</p>	<p>Président : Albert Le Bail ; secrétaire : C Le Guellec.</p>



- Régime des prestations..
- Aménagement des traitements des employés communaux, conformément aux tableaux ministériels des classes et indices. 2 pages ½.
- Indemnité de logement des instituteurs non logés : 17 500F pour un célibataire ; +25% pour les autres + 1000F /enfant à charge.
- **Inspection sanitaire des viandes** : 25 000F au vétérinaire et 7200F au préposé. Taxe de 1F/kg de viande nette inspectée.
- Etude du **chemin de Kermao** : 37 500F pour M Priol.
- Tableau de salaire des agents communaux.
- **Construction immédiate du brise lame de Pors Poulhan**. Emprunt de 2 500 000F à 6% sur 30 ans.
- Bail de l'immeuble du bureau de poste : loyer 35 000F /an.
- **Cours post scolaire agricole et ménager** créé en 1946: le conseil sollicite une subvention.
- **Electrification rurale** : versement de 6 000 000F au percepteur d'Audierne.
- Prorogation de durée du syndicat d'électrification d'Audierne créé en 1924 pour 40 ans ; Les emprunts dépassent cette durée, prorogation de durée illimitée décidée.

30.12.1951 10h30
ordinaire

Président : Albert Le Bail ; secrétaire : C Le Guellec.

- Rémunération des employés communaux, tableaux indiciaires. 3 pages.
- **Suppression de la taxe sur les voitures et les chevaux**, devenue dérisoire (1605F en tout).
- Révision des listes électorales.
- Emprunt de 2 500 000F pour le **môle abri** : 8 articles.
- Adoption du régime mixte de sécurité sociale pour le personnel communal, en accord avec le décret du 2.3.1951. 3pages.

10.02.1952 10h

Président :

- 5 762F au titre de 1952 pour François Perrot.
- **Taxe de visite sanitaire des viandes** : 1F/kg de viande nette ne suffit plus. Taxe portée à 1.50F
- Indemnité de gestion au **receveur municipal** : 3861F. « **C'est un guide éclairé de la municipalité.** »
- Excédents de dépenses pour 1951 : approuvées.
- Sursis d'incorporation pour Basty Julien (études à Livet de Nantes).

11.05.1952 10h
ordinaire

Président : J Le Guellec ; secrétaire : C Le Guellec.

- Paiement du solde des dépenses pour le **chemin de Lestréouzien** : 299 680F à M Rohou et 8 990F à M Priol.
- Solde de l'étude du **chemin rural de Kermao** : 57 500F ; reste à verser 20 000F à M Priol, géomètre topographe.
- **Abonnements à** :
 - Journal d'administration des communes rurales.
 - Mairie pratique.
 - Revue des finances communales.
 - Bulletin annoté de tous les ministères.
- On ne peut pas financer la rectification sur 2400m, du chemin rural n°3. on sollicite le département pour l'inscrire au SCE de 1953. Engagement à voter la part de la commune.

Albert le Bail est décédé à Paris le 30.08.1952

Tombe d'Albert Le Bail à Plozévet



10.08.1952 ordinaire	<p>Président : J Le Guellec ; secrétaire : C Le Guellec.</p> <ul style="list-style-type: none">• Indemnité de logement des instituteurs : 21 000F pour célibataire, sinon +25% et 1000F par enfant à charge avec plafond de 4000F.• Gestion des travaux communaux : elle est confiée aux Ponts et Chaussées depuis le 4 oct 1943. Le Conseil décide de:<ol style="list-style-type: none">1. Confier aux Ponts et Chaussées les fonctions de conseil et de surveillance, à l'exclusion des travaux neufs présentant un intérêt architectural.2. Etablir une indemnité forfaitaire par habitant de 3F, pour 12012F en tout.3. Inscrire ceci au budget.4. Exonérer de responsabilité décennale les fonctionnaires des Ponts et Chaussées.5. Etablir les projets non compris par des délibérations distinctes.• 2000F au centre départemental d'orientation professionnelle.• Subvention à des sociétés ou œuvres :<ul style="list-style-type: none">• 10 000F au comité des fêtes sportives de Ménez Kermao.• 10 000F au comité des fêtes nautiques de Poulhan.• 10 000F à la SHSB d'Audierne.• 2000F pour adhérer au comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (St Briec).• Secours en argent aux indigents (liste) : de 2000F à 5000F).• Création d'un cadre d'Agent Principal, auquel pourra avoir accès le commis d'administration titulaire. Mr Gourlaouen y accède. Tableau des salaires.• Goudronnage du chemin de Lestréouzien. Confié aux Ponts et Chaussées
10.10.1952	<p style="text-align: center;">PV d'installation de 2 conseillers municipaux Et élection d'un maire.</p> <p style="text-align: center;">Pierre Riou et Guillaume Ansquer sont nouvellement élus.</p> <p>Président : Jean le Guellec, doyen d'âge. Secrétaire : Le Goff Pierre.</p> <p>Election du maire : 23 bulletins, 23 suffrages exprimés.</p> <p>1^{er} tour</p> <p>Larzul Noël 20 voix élu.</p> <p>Riou Pierre 2 Le Guellec Jean 1</p>
23.11.1952 ordinaire	<p>Président : N Larzul ; secrétaire : C Le Guellec.</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme de reconnaissance et de fixation du chemin de Kermao.• Programme d'équipement scolaire (loi du 28.09.1951)• Délégué au centre d'électrification d'Audierne en remplacement de Mr le Bail décédé : M Coïc est désigné.• Indemnité de fonction au maire et adjoints : 150 000F pour le maire (indice 100), et 67500F pour chaque adjoint (coefficient ad valorem 50)• Assurance décès pour les employés permanents des collectivités locales.• Révision des listes électorales.• Demande de boîte à lettre à Poulhan, elle pourrait être fixée à la maison Gella. Mr le maire est chargé de faire la demande.• Môle abri de Pors Poulhan : le devis était 10 000 000F. Echec de l'adjudication, l'entreprise Limousin de Paris ferait les travaux pour 16 964 960F <p>Les Ponts et Chaussées présentent un nouveau projet : Môle-abri de 31.72m, rive Plouhinec pour 12 000 000F dont 3 000 000F pour Plozévet. Approuvé.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le cours post scolaire agricole et ménager sollicite une subvention pour son fonctionnement.
15.02.1953 ordinaire	<p>Président : N Larzul ; secrétaire : C Le Guellec.</p>

- Salaire des agents communaux non permanents : +20%. Liste nominative.
- **Indemnité de logement des instituteurs** : 24.500F pour célibataire, sinon +25% et 1000F par enfant à charge avec plafond de 4000F.
- **Les prix ont augmentés** : avenant aux polices incendie des bâtiments communaux.
- **Tarifs du corbillard** : 200F actuellement ; achat d'un harnachement complet et prix porté à 250F.
- Abonnements : les mêmes.
- Travaux d'électrification inscrits au plan d'équipement rural non subventionné : autorisation de verser les emprunts.

10/05/53

Installation du conseil municipal.

Election d'un maire et de 2 adjoints.

Mr Larzul installe le Conseil.

Claquin Jean Mie	Peuziat Jean Louis
Stéphan Christophe	Le Bars corentin
Mourrain François	Guéguen Jacques
Larzul Noël	Riou Pierre
Basty Toussaint	Ansquer Guillaume
Le Guellec Corentin	Bourdon Henri
Le Gouill Alain	Bourdon Jacques
Le Dem Alain	Le Bail Jean Claude
Quéméner Vincent	Bonizec Jacques
Le Guellec Jean	Lapart Pierre
Peuziat Jean	Gourret Narcisse.
Narour Denis	

Jean Le Guellec, le plus âgé, prend la présidence.

21 bulletins, 21 suffrages exprimés.

Election du maire :

Larzul Noël 14 voix élu.

Riou Pierre 6

Le Guellec Jean 1

1^{er} adjoint :

Le Guellec Jean 14 élu

Riou Pierre 6

Le Guellec Corentin 1

2^{ème} adjoint :

Le Guellec Corentin 14 élu

Bourdon Henri 6

Peuziat Jean Louis 1

- Nomination de membres des commissions.